

Colloque SDDS du 6 mars 2009

***« Le développement durable et la
dématérialisation des données sociales »***



Développement durable, simplification, dématérialisation : quelles valeurs communes ?

Table ronde n°1

Ont participé à la table ronde :

Clarisse REILLE, Chargée de Mission, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, auteur du rapport « La complexité administrative, un mal sournois qui ronge notre économie »

Elodie DUMARTIN, Directrice de SOCIETHICA, organisatrice des trophées « Développement durable »

Olivier MIdIERE, Président et fondateur de l'ADEN (Association pour le développement de l'Economie Numérique)

La table ronde a été animée par François JEANNE, rédacteur en chef de Citizen-e et Romain HUGOT, secrétaire de l'association SDDS.

François JEANNE estime que la dématérialisation est souvent associée un peu rapidement au « zéro papier », et par conséquent à la simplification et au développement durable. La réalité est en fait plus complexe. L'objectif de ce colloque est de permettre à tous les acteurs de la dématérialisation de partager leurs expériences et leurs réflexions sur ces liens de cause à effet.

Romain HUGOT précise que la dématérialisation n'est pas un phénomène nouveau puisque, dès la fin de la seconde guerre mondiale, la comptabilité a été dématérialisée. Cependant la dématérialisation dont on parle ici ne concerne plus le back-office mais l'ensemble des relations de l'entreprise avec son éco système et met en relation les systèmes d'information entre eux. La dématérialisation permet ainsi d'automatiser ces relations et les traitements afférents, elle contribue ainsi à la simplification en masquant et automatisant la complexité.

Néanmoins, on peut trouver des exemples contradictoires. En effet, si la dématérialisation de la déclaration pour les arrêts de travail (DSIJ) permettra d'automatiser certains traitements (rapprochement des remboursements lors de la subrogation), le projet de nouvelles déclarations (DSN), en revanche et malgré la dématérialisation, devrait alourdir la charge de travail des entreprises en augmentant le nombre des données collectées.

Clarisse REILLE confirme que la dématérialisation n'est pas toujours synonyme de simplification. Par ailleurs, elle indique qu'une étude a montré que la charge administrative pèse pour 140 milliards d'euros dans l'économie, soit 8 points de PIB, dont 80 milliards d'euros seulement

pour les entreprises. Une entreprise de cinq personnes doit ainsi remplir 250 pages de déclarations en moyenne. Pour une entreprise de 10 salariés, ce chiffre s'élève à 350 pages, sans compter les demandes de subventions ou les réponses aux marchés publics. Cela représente 50 jours/homme de travail pour une très petite entreprise.

De nombreux pays occidentaux, tels que la Norvège ou les Pays-Bas, ont lancé des plans rigoureux de réduction de la charge administrative. La France est au 18^{ème} rang mondial en termes de compétitivité économique car elle est freinée par la lourdeur administrative. La France est d'ailleurs classée 114^{ème} sur 130 en termes de charge administrative. De plus, en période de crise, cette charge importante peut mener certaines entreprises à délocaliser.

Clarisse REILLE insiste sur la lourdeur du volet social pour les entreprises et invite les participants à prendre conscience de l'impact cumulé des demandes de déclarations. Le problème est la redondance des demandes. En effet, l'entreprise doit fournir plusieurs fois les mêmes données, qu'elle doit souvent calculer sans connaître la finalité de ces demandes.

La solution n'est pas le changement de l'organisation administrative française mais la mise en place d'un référentiel. L'objectif du référentiel serait de faire l'inventaire des informations collectées, de préconiser un langage de type XML et d'identifier les données collectées, leur rythme et leur localisation dans la sphère administrative. Le résultat d'un tel référentiel serait de supprimer les redondances (plusieurs administrations demandent la même information plusieurs fois à l'entreprise) et mesurer le volume des données collectées auprès des entreprises.

Romain HUGOT rappelle que, chaque année, les quatre principales déclarations représentent, à elles seules, 70 millions de formulaires à remplir. Il demande quel objectif de simplification réalisable peut être fixé.

Clarisse REILLE estime qu'il est possible de diminuer facilement la charge administrative de 50 %.

Olivier MIDIÈRE, pour sa part, explique que la dématérialisation des échanges constitue le cœur de l'économie numérique. Il estime que deux éléments sont essentiels pour que la dématérialisation soit synonyme de simplification. D'une part, une vision globale de l'ensemble des processus relationnels de l'entreprise avec ses partenaires. Seule cette vision globale peut mener à une stratégie globale pour l'ensemble des acteurs (il ne faut pas compartimenter les relations comme cela a été le cas pour la certification électronique, qui n'a pas engendré de simplification). D'autre part, la confiance. La dématérialisation n'apportera la simplification qu'à condition que les acteurs aient la garantie de la fiabilité et la traçabilité de leurs transactions. Les acteurs doivent avoir la certitude de la confidentialité et de l'intégrité des échanges.

Romain HUGOT conclut que la dématérialisation est une condition nécessaire, mais pas suffisante, à la simplification. Il rappelle les mots clés des précédentes interventions : « référentiel », « approche globale », « confiance ». Il demande si les problématiques sont similaires pour le développement durable.

Elodie DUMARTIN présente dans un premier temps les « trophées du développement durable » qui sont un concours visant à repérer les bonnes pratiques des entreprises en matière de développement durable. Outre le classement, ce concours permet d'identifier des outils afin d'élaborer un diagnostic des pratiques de développement durable et de lancer des pistes de réflexion pour les améliorer, il s'apparente à un vrai audit.

Concernant la dématérialisation, celle-ci est favorable au développement durable à condition qu'elle soit cohérente sur l'ensemble de la chaîne de production, du transport à l'archivage des données dématérialisées. Aujourd'hui, le classement et l'archivage ne sont pas dématérialisés et les documents continuent à être imprimés et transportés pour leur classement et leur archivage. Cela illustre le fait qu'il faut peut-être d'abord penser développement durable et seulement après utiliser la dématérialisation comme moyen et non l'inverse.

Elodie DUMARTIN explique que le développement durable inclut trois piliers à combiner : l'environnement, le social et l'économique. De ce fait, la pérennisation des relations avec les tiers et la gouvernance des entreprises font partie du développement durable. Elle salue à cette occasion la démarche de l'association SDDS qui ne se contente pas, à travers ses adhérents, de développer des solutions de dématérialisation mais s'inquiète également de la façon dont elles sont utilisées et des conséquences engendrées en terme de simplification et de développement durable.

Romain HUGOT demande si la sphère sociale peut être une façon pédagogique d'introduire le développement durable dans les entreprises.

Elodie DUMARTIN précise que la dématérialisation est emblématique de la complexité du développement durable puisqu'elle nécessite une approche globale depuis l'amont jusqu'à l'aval de la production.

Romain HUGOT demande s'il est réellement garanti, lorsque les échanges et déclarations au format papier sont remplacés par une salle de serveurs, que la trace carbone est moins importante. Par ailleurs, il demande quels sont les liens fondamentaux entre le développement durable et l'économie numérique.

Olivier MIDIÈRE répond que de nombreuses études sont en cours pour évaluer l'impact de l'économie numérique sur le développement durable. Il estime que l'économie numérique comprend trois piliers qui ont trait au développement durable : les infrastructures, la dématérialisation et la confiance qui a déjà été abordée. Ces trois éléments doivent être utilisés de manière intelligente.

Pour que la dématérialisation soit réellement écologique, il faut que les outils qui permettent de l'obtenir soient eux-mêmes « verts ». Les serveurs informatiques sont en effet très consommateurs d'eau et d'électricité. L'entreprise Intel qui produit les processeurs a ainsi décidé d'investir 7 milliards de dollars dans les deux ans à venir pour rendre ses produits plus respectueux de l'environnement. L'Association pour le Développement de l'Economie Numérique (ADEN) qu'il

préside a par ailleurs engagé une démarche avec Jean-Louis Borloo pour élaborer une charte du numérique durable.

En outre, l'économie numérique ne peut être écologique que si les outils utilisés le sont. Des éco labels ont été mis en place pour le matériel informatique. Il faut donner de la lisibilité à cette offre et encourager les acteurs économiques à acheter des produits éco labellisés.

Par ailleurs, il faut encourager le recours à ces outils par le respect d'un code de bonnes pratiques telles que le réflexe consistant à éteindre son ordinateur après sa journée de travail. Il est donc nécessaire d'établir un référentiel et un guide de bonnes pratiques. Une action de sensibilisation doit ainsi être menée pour apprendre aux entreprises à bien se servir des outils. Ce n'est qu'à ces conditions que la dématérialisation impactera de manière positive sur le développement durable.

Un intervenant demande pourquoi les industriels de l'informatique sont si attentistes en matière de développement de logiciels et de serveurs moins consommateurs d'énergie.

Clarisse REILLE insiste sur les vertues de la simplification. Elle estime que simplifier c'est lutter contre le gaspillage. C'est donc un premier acte pour le « développement durable ». Le recours à une informatique « verte » est également nécessaire mais il faut arrêter de penser que cela ne coûte rien de faire marcher un ordinateur. Commençons par le solliciter de façon moindre et pour cela, simplifions.

Un intervenant remarque que la dématérialisation n'est pas synonyme de simplification pour toutes les générations. Les travailleurs les plus âgés sont ainsi habitués à utiliser le papier et ne savent pas toujours se servir de toutes les fonctionnalités des logiciels. Il est donc nécessaire d'accompagner ces personnes. Par ailleurs, un retour de la part de l'administration sur les données envoyées serait nécessaire car les entreprises ne savent pas toujours quelle est l'utilité des données communiquées.

Clarisse REILLE confirme qu'il est indispensable d'élaborer des indicateurs de type service client, qui font aujourd'hui défaut aux entreprises.

François JEANNE estime que la volonté est présente de la part de tous les acteurs mais qu'il manque une « échelle de développement durable » sur laquelle se situer. Un indicateur de performance serait ainsi nécessaire pour évaluer les projets engagés. François JEANNE prend l'exemple de la Carte Vitale, qui est une réussite sur le plan de la dématérialisation mais une faille en termes de communication car le public ne se rend pas compte de la simplification apportée par ce dispositif. En oubliant ce qui marche et ce qui ne marche pas, on réduit la pertinence de ses décisions à venir.

Elodie DUMARTIN souligne que le point de départ des évolutions vers le développement durable est la conviction et la volonté.